

secrète, dirigée par un inspecteur en chef. Cette division enquête sur les crimes de caractère majeur. A l'heure actuelle, un réseau de communication par T.S.F., à modulation par fréquence, est en voie d'installation; ce réseau permettra à la police de mieux répondre aux exigences sans cesse croissantes de l'application de la loi.

La police provinciale de la Colombie-Britannique.—L'organisation d'une police permanente en Colombie-Britannique s'est fait à la suite de l'arrivée des chercheurs d'or sur le fleuve Fraser en 1858. Avant cette époque, la protection de la police sur l'île de Vancouver avait été assurée par un service volontaire, les colons eux-mêmes s'étant constitués en détachements pour arrêter les violateurs notoires de la loi.

Le 7 juillet 1858, un commissaire de police était nommé ainsi qu'un agent de police principal, un sergent et quatre ou cinq agents; un personnel était également choisi pour le maintien d'une prison sur l'île de Vancouver. Le gouverneur se rendait compte de la nécessité d'un corps de police pour la région aurifère de la Colombie-Britannique, et des commissaires de l'or ont été nommés en vertu de la loi concernant les districts aurifères; six officiers de la sûreté étaient attribués à chacun d'eux. Les instructions émanaient toutefois du gouverneur.

Le commissaire a continué d'exercer la surveillance du corps de police sur l'île de Vancouver, s'acquittant en même temps de la fonction de magistrat pour la collectivité de Victoria.

Ces règlements indiquent que l'autorité de la police était quelque peu partagée; mais, en 1866, les colonies de la Couronne qu'étaient l'île de Vancouver et la Colombie-Britannique furent réunies et il n'y eut plus qu'une direction de la police, à Victoria. De nouveaux territoires furent ouverts et les juges de paix locaux reçurent le pouvoir d'assermenter des agents de police spéciaux en cas de nécessité.

A cette époque reculée, les fonctions de l'agent de police s'incorporaient au travail d'autres services administratifs, comme la perception du revenu, et à d'autres tâches ne se rattachant pas à l'application de la loi. Avec le temps, toutefois, les fonctions gravitèrent vers un service permanent de police et des districts policiers furent établis sous la direction d'un commissaire qui, à son tour, relevait de l'inspecteur en chef (plus tard le surintendant). Avec des changements de moindre importance, ce régime s'est maintenu jusqu'en 1923; en vertu de la loi des règlements de la police et des prisons de 1923, des grades semi-militaires ont été établis et la province répartie en divisions, districts et détachements pour fins administratives. Il y a actuellement 5 divisions, 2 subdivisions, 27 districts et 114 détachements, ce qui porte l'effectif global à 431 hommes de tous grades.

Le quartier général possède une section de service secret ainsi qu'une école de formation. On se sert beaucoup de la radio à ondes courtes pour relier entre eux 23 postes principaux disséminés dans la province, et 8 vaisseaux policiers qui patrouillent la côte sont également munis d'appareils de transmission à ondes courtes et téléphonique.

La police provinciale vient en aide également aux ministères fédéraux et provinciaux qui le lui demandent et, en 1925, les municipalités eurent l'avantage de signer une entente leur permettant d'obtenir sa protection; 44 villes ont conclu des ententes de ce genre depuis que la modification a été mise en vigueur.

La police provinciale a été d'un secours inestimable aux œuvres de jeunesse. Elle donne des causeries sur des sujets comme la façon de se comporter, les qualités du bon citoyen, la sécurité de la circulation, les armes à feu et les explosifs, la vie